

\_\_\_\_\_

## **Procédure Université Paris-Sud**

## Lien vers le site de l'Université :

http://www.u-psud.fr/fr/recherche/habilitation-a-diriger-les-recherches.html

Il contient notamment les informations relatives au dépôt du dossier de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR, évalué ultérieurement par la **Commission de la Recherche** de l'Université Paris-Sud.

Ce dossier comporte : la demande d'autorisation d'inscription (fiche vierge téléchargeable), le formulaire de demande (formulaire vierge téléchargeable, sorte de CV détaillé dont chaque rubrique doit être renseignée avec soin), une liste complète de publications, une notice synthétique des travaux et perspectives (5 pages).

Lien vers le site de l'UFR Sciences:

http://www.sciences.u-psud.fr/fr/recherche/inscriptions-a-l-hdr.html

Il contient les informations principales relatives aux étapes administratives concernant l'HDR.

## \* A quel moment contacter le correspondant HDR ? :

La Commission de la recherche (CR) de l'Université Paris-Sud reçoit le dossier transmis par le-la collègue, avec avis du correspondant HDR, et nomme un rapporteur. Le dossier doit être transmis 20 jours environ avant la séance de la CR, qui se réunit environ cinq fois par an. Avec le dsélai nécessaire au correspondant HDR pour rencontrer le-la candidat-e, étudier son dossier, constituer la commission locale ad hoc en tenant compte des contraintes des collègues sollicités, ainsi que le délai de 20 jours imposé par la CR, un délai global de cinq semaines au minimum est nécessaire avant la séance de la CR.

Les dates de programmation des séances de la CR sont transmises par le service des études doctorales aux correspondants HDR.

\_\_\_\_\_

## **Procédure ENS Paris-Saclay**

http://www.edsp.ens-cachan.fr/

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter l'école doctorale :

Ed eobe@universite-paris-saclay.fr

01 69 15 78 49.

et